



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2024**

En exercice :	17
Absents :	04
Présents :	13
Pouvoirs :	01
Votants :	14
Date de convocation :	05/01/2024
Date de publication :	15/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Thierry WURTZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Luc VERDURE ayant donné pouvoir à Thierry WURTZ

Absents excusés : /

Absents non excusés : Dominique JOLIVEL, Jean-François LOPEZ, Luc VIGNERON

Secrétaire : Dominique POREE

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 2 novembre 2023.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
11/01/2024	DE_2024_001	Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle	OUI
11/01/2024	DE_2024_002	Demande de Subvention DSIL	OUI
11/01/2024	DE_2024_003	Demande de Subvention Fond Vert	OUI
11/01/2024	DE_2024_004	Attribution de Compensation 2024	OUI

Questions diverses

- 1- Pour rappel : depuis le 11 juin 2021, l'entretien devant les propriétés des habitants de notre commune est de leur ressort. Les évacuations des déchets verts ne sont pas à la charge de notre agent d'entretien.
- 2- A la demande de certains riverains dans notre agglomération de Jeufosse les haies seront supprimées cette année. Les parterres nus pourront être utilisés par les riverains s'ils le souhaitent.
- 3- Il est demandé aux différents référents nommés pour certaines opérations comme le patrimoine, le plan climat, la voirie, etc. ... de mettre le secrétariat systématiquement en copie des courriers ou des courriels
- 4- L'appel d'offre pour le choix du MO (Maitre d'Œuvre) concernant notre contrat rural lié au complexe près de la mairie a été mis en ligne le 30 novembre 2023. La date limite des réponses était le 8 janvier. Le comité de travaux sera réuni après l'analyse faite par Ingéniery pour proposer un MO au conseil municipal qui délibèrera. Pour rappel, le montant estimé des travaux pour cette opération est de 776 600,00 € HT.
- 5- Nous avons un habitat reconnu d'intérêt communautaire au niveau européen, composé de pelouses calcaires. Il se situe sur la colline du Gibet. (*parcelle N°220 d'environ 200 m2*) face à l'ancienne mairie de Port-Villez. NATURA 2000 nous propose la restauration de ces pelouses rares et menacées afin de préserver leur biodiversité exceptionnelle ainsi que l'installation d'un panneau de sensibilisation pour présenter la richesse de ce coteau. Les coûts sont de l'ordre de 15 000 € à 20 000 € subventionnés à 80 % par des fonds européens une fois les travaux réalisés. Nous le proposerons dans notre prochain budget.
- 6- Sécurisation RD915 : Suite au rendez-vous du 8 janvier avec l'EPI 78/92 et les responsables départementaux, il a été programmé pour le premier trimestre 2024 la mise en place de 3 panneaux indicateur de « contrôle radar », en particulier sur l'agglomération du Grand Val ainsi que de l'installation d'un radar de chantier amovible sur l'agglomération de Jeufosse. Un radar tourelle sera installé également pour la fin de cette année dans le Grand Val après validation de l'étude en cours par le ministère de l'intérieur.
- 7- Suite au sondage effectué auprès des riverains du chemin du moulin dans l'agglomération du Grand Val concernant la mise en sens unique de celui-ci : sur les 15 réponses obtenues, 13 sont contre le sens unique et 2 le souhaite sans avoir le même avis sur le sens de circulation. Nous garderons donc la signalisation actuelle indiquant que ce chemin est interdit sauf aux riverains.
- 8- En mars 2022, la Région Île-de-France a lancé la révision de son Schéma Directeur Environnemental (SDRIF-E), qui déterminera l'aménagement du territoire pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent d'ici à 2040. Cette démarche se fait sur la base d'une large concertation des intervenants en mettant l'accent sur les problématiques environnementales. Elle organise du 1er février au 16 mars 2024 une enquête publique « SDRIF-Environnemental » (affiche jaune sur la grille de la Mairie).
Concrètement, le SDRIF-E a pour objectif :
 - ✓ D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles,
 - ✓ De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements,
 - ✓ De favoriser le rayonnement international de la région.

Tout en réduisant la consommation foncière de 20 % par décennie à compter de 2021

- 9- Issue de la loi APER du 10 mars 2023, la ZAEnR (zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable) permet aux communes de reprendre l'initiative sur la planification énergétique en exprimant des préférences sur les sites d'implantation des énergies renouvelables.
Pour l'Île de France, il faudra définir par délibération avant le 31 mars 2024 les ZAEnR suivantes : Chaleur renouvelable (géothermie, biomasse et chaleur fatale), Solaire photovoltaïque, Éolien et Méthanisation.
Le projet de cartographie a déjà été envoyé à la DDT le 20 décembre 2023
- 10- Le journal communal trimestriel sera distribué à la population avant la fin du mois de janvier.
- 11- Notre prestataire d'éclairage public a fait le tour de la commune : tous les lampadaires devraient être opérationnels sauf celui du passage piéton de Jeufosse où nous sommes en attente du devis pour cette ampoule spéciale. Concernant le poteau qui a été endommagé au transformateur de la Haie de Béranville le mardi 9 janvier, une déclaration a été faite à l'assurance qui nous indiquera les suites à donner.
- 12- Dominique POREE nous a signalé que le container des verres, chemin de la vallée à la Haie de Béranville, est cassé. Un courriel sera envoyé à la CCPIF dès réception des photos.
- 13- Monsieur MAGAGNINI a restauré les 3 statues qui se trouvaient dans l'église de Port-Villez. Deux d'entre elles sont stockées à la mairie et la troisième est chez Fabienne COUPLAN. Monsieur Didier DUMONT, maire de Bennecourt, se propose de prendre les 3 statues pour les mettre dans son église (une convention sera établie à cet effet). Pour effectuer ce déménagement il faut l'accord du Père LENOUVEL, prêtre de la paroisse de Bonnières. Nous sommes en attente de son accord écrit.
- 14- Le propriétaire des moutons qui divaguent au Chêne Godon a été contacté par la mairie juste avant les fêtes de fin d'année. Il nous a assuré faire le nécessaire, mais ses moutons sont toujours en liberté. Vincent FILLOT dit qu'il faut contacter la Direction des Services Vétérinaires.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

